

# VOTRE LETTRE D'INFO

Janvier 2019

## ÉCONOMIE > premiers bénéficiaires du « PASS COMMERCE »

Dans le cadre de son Projet de territoire élaboré en 2016, la CCPLD constatait des difficultés à maintenir les commerces et artisanats de centres-bourgs sur son territoire face au développement exponentiel des périphéries. Or, disposer de centres-bourgs vivants et dynamiques constituent un véritable enjeu pour l'avenir de notre Communauté de communes, en donnant envie de venir et de rester vivre sur place. Il apparaissait alors nécessaire, pour maintenir la qualité de vie et le lien social dans nos communes, comme pour renforcer notre attractivité, de consolider le maillage et l'offre commerciale de notre territoire. La CCPLD a ainsi adopté en février 2018 un dispositif en faveur du commerce de proximité.

A côté d'un volet strictement landernéen (« **commerce à l'essai** »), un autre volet concerne **des porteurs privés qui souhaitent créer, revitaliser ou maintenir du commerce-artisanat de proximité dans les centres-bourgs de la CCPLD. Il s'agit du « Pass commerce »**. Ce volet soutient principalement les projets en centralité et uniquement le maintien de commerces existants si situés hors centralité.

Les entreprises concernées sont celles inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers dans les secteurs suivants : cafés-tabac, restauration, hôtellerie et hôtellerie de plein air, commerces de proximité, supérette, boucherie, boulangerie, fromagerie, coiffure, cordonnerie, fleurs, etc.

En sont exclus les commerces employant plus de sept salariés en CDI et dont le chiffre d'affaires dépasserait 1 million d'euros hors taxes.

Les professions médicales, les activités financières, le secteur médical et paramédical, les commerces non sédentaires, les zones commerciales, les drive, le commerce de gros, les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyage), les franchises (hors commerces de première nécessité) ne peuvent y prétendre non plus.

La subvention maximale qui peut atteindre 7 500 euros est financée à 50 % par le Conseil régional. L'objectif de la CCPLD est d'apporter son aide à une dizaine de projets par an sur le territoire. Le budget alloué à ce dispositif en 2019 est de 40 000 euros (financement CCPLD + Région).

### Deux premiers bénéficiaires

**Frédéric GRIMOIN reprend le café-tabac du bourg de DIRINON** (avec une activité de snacking et pizzas à emporter). Des travaux de modernisation de l'intérieur et de l'extérieur du local (notamment la création d'une cuisine) sont entrepris. La subvention de la CCPLD pour ce projet est de 1918,30 euros.

**Christophe MOLES reprend le restaurant Ty Lannig à IRVILLAC** avec remise aux normes et achat de nouveaux matériels. La subvention de la CCPLD pour ce projet est de 3 100 euros.

Un troisième volet de ce dispositif en faveur du commerce de proximité concerne **l'aide financière, sous forme de fonds de concours, aux communes**. Son objectif est de soutenir leurs projets de création ou de maintenir leur dernier commerce de proximité, voire d'engager des travaux en vue d'accueillir un nouveau commerce. Cette aide est plafonnée à 20 000 € par commune et par an. Elle est principalement dédiée aux commerces du quotidien (alimentation générale multi-services, boulangerie...).

*Photo : remise des chèques aux deux premiers bénéficiaires devant le restaurant Ty Lannig à Irvillac.*

## BAIN DE JOUVENCE POUR AQUALORN

Après trois semaines de fermeture pour travaux, Aqualorn a terminé l'année 2018 sous un nouveau visage qui va laisser loin derrière lui le triste incendie de l'été dernier.

La dégradation importante de l'escalier et la nécessité de mettre aux normes cet accès imposait son remplacement. Le projet a été supervisé par les services techniques de la Communauté. **Outre le respect des normes de sécurité et d'accessibilité, cet escalier offre une toute nouvelle silhouette au bâtiment.** Son aspect « utilitaire » a été renforcé en intégrant des assises bois permettant au public de s'asseoir.

Par ailleurs, une **remise en état des parties dégradées par l'incendie s'est également imposée** : renforcement des structures béton soutenant les planchers, réfection des vestiaires publics, remise en état de la salle des pause, remplacement des réseau d'évacuation et d'alimentation d'eau.

Aqualorn a ainsi pu assurer une réouverture au public dans les délais impartis, pour le début des vacances de Noël.

Dernière nouveauté pour l'équipement communautaire : **le lancement de la page Facebook Aqualorn pays de Landerneau-Daoulas** que nous vous invitons à suivre.

*Photo : escalier*

## URBANISME : PLUi > dernière ligne droite !

Le 6 février 2019 a marqué l'arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme intercommunal en conseil de Communauté. Soit l'aboutissement d'un chantier de longue haleine démarré par le service urbanisme de la CCPLD avec les 22 communes du territoire en décembre 2015.

Il faudra néanmoins encore que les personnes publiques associées (Etat, département, chambres consulaires...) soient consultées ce premier trimestre, puis que l'enquête publique soit réalisée cet été avant de parvenir à l'approbation de ce PLUi en conseil de Communauté fin 2019 / début 2020.

Soulignons que la CCPLD sera la première Communauté de communes du pays de Brest à arrêter un tel PLUi.

**[Découvrez la Lettre d'Info PLUi n°3](#)** consacrée à **la présentation de la traduction opérationnelle du projet de PLUi** et faisant suite aux réunions publiques dédiées au projet réglementaire du PLUi s'étant déroulées les 12 et 17 décembre dernier.

## EAU POTABLE : compétence communautaire et gestion par Eau du Ponant

La loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit que les compétences eau potable et assainissement soient transférées aux communautés de communes en 2020. Notre Communauté de communes a fait le choix d'anticiper cette obligation et s'est vu confier la compétence eau potable au 1er janvier 2019. La compétence assainissement avait été transférée dès 2013. **La gestion de ces services publics de l'eau et de l'assainissement a été confiée à la Société Publique Locale Eau du Ponant** pour une durée de 9 ans. Celle-ci n'est composée que de capitaux publics et d'élus locaux. **Un nouveau lieu situé au niveau de la station d'épuration du Bois Noir à Landerneau accueille désormais les usagers** (en remplacement de l'accueil au centre Théo Le Borgne). Un numéro unique permet de contacter Eau du Ponant 7j/7 : 02 29 00 78 78

*Photo : lancement des contrats de délégation à l'opérateur public Eau du Ponant en présence de marc Dufournaud, directeur d'Eau du Ponant, Patrick Leclerc, président de la CCPLD et François Cuillandre, président directeur-général d'Eau du Ponant*

## HÉBERGEMENT D'URGENCE : LE SIAO, nouvel interlocuteur sur le territoire

La Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas vient d'intégrer le dispositif SIAO 29, nouvel interlocuteur sur le Pays de Brest. Ce Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Finistère est une association financée par l'Etat et en partenariat avec le Département regroupant quatorze structures œuvrant dans le champ du logement et de l'insertion dans le Finistère.

Il est chargé **d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence (Centre d'Hébergement et d'Insertion Sociale d'urgence, nuitées d'hôtel...) et d'insertion (pension de famille, logement Allocation Logement Temporaire...)**. Il a pour objectif de contribuer à améliorer l'orientation et la prise en charge de ces personnes et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chacune à une amélioration de ses conditions de vie. Un tel dispositif permet aussi d'harmoniser les pratiques d'un territoire à l'autre, sur l'ensemble du département.

Notre territoire dispose de cinq logements d'insertion, situés dans la ville de Landerneau. Ces appartements sont tous occupés et quinze autres demandes de relogement sont à ce jour en attente.

*Photo : Marie-Claude Morvan, vice-présidente de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas et Jean Le Bars, président du Siao 29, signent la convention de collaboration entre la CCPLD et l'association.*

## ENVIRONNEMENT > G4DEC, kézako ?

En 2017, les intercommunalités du Pays d'Iroise (CCPI), du Pays des Abers (CCPA), de Lesneven-Côte des Légendes (CLCL) et du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) ont travaillé ensemble sur la thématique de **l'économie circulaire et de la gestion des déchets**. Le territoire concerné concerne 69 communes soit plus de 165 000 habitants.

Début 2018, les élus des quatre collectivités, en lien avec l'ADEME, ont établi un programme reposant sur la stratégie de développement de l'économie circulaire. Les actions qui seront menées durant les trois ans du projet visent à soutenir la mise en œuvre de projets d'économie circulaire sur les quatre territoires, à renforcer les liens entre eux et à donner un sens commun à leur réflexion autour des déchets et de l'économie circulaire.

Afin de constituer une équipe de taille critique en capacité de développer de l'expertise, de réelles synergies professionnelles et une vraie dynamique sur les territoires communautaires concernés, **les quatre EPCI partenaires dans ce projet ont décidé de mutualiser leurs moyens par le biais de la création d'un service de l'économie circulaire intercommunautaire** installé dans l'hôtel de communauté de la Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) et porté par celle-ci sur les aspects juridico-financiers.

Trois personnes mettent en œuvre depuis janvier 2019 le programme d'actions définis par les élus des quatre territoires sur la période 2019 à 2021.

*Photo : Signature de la convention entre les présidents des quatre intercommunalités.*

## LE PROJET DE TERRITOIRE au cœur du séminaire des élus

Deux fois par an, les élus de notre Communauté de communes sont invités à travailler ensemble, le temps d'une matinée, autour des grands enjeux de notre collectivité. C'était au tour de la commune de Saint-Thonan d'accueillir samedi 2 février le 8<sup>e</sup> séminaire des élus municipaux. Près d'une centaine d'élus avaient répondu présent pour réaliser ensemble un point d'étape de notre projet de territoire. Ce document vivant, élaboré collectivement en 2016 avec les différents acteurs du pays de Landerneau-Daoulas, a pour objet de construire l'avenir et les projets de notre territoire pour les années à venir, bien au-delà de la mandature. Ce séminaire organisé sous forme d'ateliers thématiques (Economie, Mobilités, Environnement et Action sociale) a ainsi favorisé l'expression de tous et permis d'actualiser les enjeux et priorités futures du projet de territoire autour de ces quatre thématiques majeures.

Photo : séminaire de Saint-Thonan le 2 février dernier

## VIE SOCIALE > CAFE DES AIDANTS

À noter, les prochaines rencontres « Café des aidants » à la Cimenterie de 14h00 à 16h (soit 2h au lieu d'1h30 lors des précédents Cafés).

Le principe ? Autour d'un café animé par des professionnels du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), venez échanger de votre expérience avec d'autres aidants.

### **Jeudi 7 février 2019**

Être aidant, et après ?

### **Jeudi 7 mars 2019**

Aide à domicile, infirmier, kiné... Comment s'organiser ?

### **Jeudi 4 avril 2019**

Où trouver de l'aide ?

### **Jeudi 2 mai 2019**

Du temps pour soi...

### **Jeudi 6 juin 2019**

« Comment ça va ?... »

#### Infos pratiques :

Accès libre.

La Cimenterie, 1er étage

12 rue Saint Ernel, 29800 LANDERNEAU

Renseignements : [clic@ccpld.bzh](mailto:clic@ccpld.bzh), 02 98 85 99 08

---

#### **Pour contacter la Communauté de communes :**

#### **Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas**

59, rue de Brest - BP 849 - 29208 Landerneau cedex - Tel. 02 98 21 37 67

[accueil@ccpld.bzh](mailto:accueil@ccpld.bzh) - [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

#### **Suivez toute l'actualité de la Communauté :**



CC Pays de Landerneau Daoulas